

PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN POUR LA PERIODE 1996-2010 EN COTE D'IVOIRE: REGARD DES POPULATIONS DES QUARTIERS PRÉCAIRES DE LA VILLE D'ABIDJAN

Traore Kassoum

Enseignant-Chercheur, Université de Bouaké / Unité Régionale de l'Enseignement Supérieur
de Korhogo, Côte d'Ivoire

Abstract:

The environmental situation in the cities of Côte d'Ivoire and particularly in Abidjan is a concern for the general population because of the problems that threat. These problems include waste management, street sweeping, cleaning of drains, maintenance of public gardens and lagoon banks. In addition to these problems, there is also the occupation of sidewalks and public domain, congestion of roads and stray animals in some neighborhoods. Similarly, population growth and the urban fabric have a great importance in the choice of environmental management in general and waste in particular. Furthermore, the non delineation of habitat types, classes of population, commercial and industrial areas often does not favor good control of sanitation and management system. Some isolated neighborhoods and not walkable in all seasons do not receive waste collection services. The amount of waste produced is strongly related to life which leads inevitably to pollution in the city of Abidjan. In fact, the city of Abidjan as it is the case elsewhere in Africa has the same characteristics. Despite efforts by the authorities to provide a better living environment for people, there is still environment management crisis that reflects the health of the population and invalidates much of initiatives (programs and projects) for development. This situation of crisis justifies the interest of our reflexion about the national program for management of the urban environment defined for the period 1996-2010 and the appreciation made by population especially those living in precarious neighborhoods in precarity.

Keywords: Urban management, life quality, precarious neighborhood, Abidjan

RESUME

La situation de l'environnement dans les villes de la Côte d'Ivoire et à Abidjan en particulier est une préoccupation pour l'ensemble de la population à cause des problèmes qui la menace. Parmi ces problèmes, on peut citer la gestion des déchets, le balayage des rues, le curage des caniveaux, l'entretien des jardins publics et des berges lagunaires. Outre ces problèmes, on note aussi l'occupation des trottoirs et du domaine public, les encombrements de la voirie et la divagation des animaux dans certains quartiers.

De même, la croissance démographique et le tissu urbain ont une très grande importance dans le choix du mode de gestion de l'environnement en général et des déchets en particulier. Par ailleurs, la non délimitation des différents types d'habitat, des classes de population, des zones commerciales et industrielles ne favorise pas souvent la maîtrise du système d'assainissement et de gestion. Certains quartiers isolés et non praticables en toutes saisons ne bénéficient pas des services de collecte de déchets. La quantité de déchets produite est fortement liée au niveau de vie qui induit inéluctablement la pollution dans la ville d'Abidjan. En réalité, la ville d'Abidjan comme c'est d'ailleurs le cas en Afrique présente les mêmes caractéristiques.

Malgré les efforts consentis par les autorités pour donner un meilleur cadre de vie aux populations, on continue d'assister à une crise de gestion de l'environnement qui rejaillit sur la santé de la population et qui rend caduque une grande partie des initiatives (programmes et projets) du développement. Cette situation de crise justifie l'intérêt de notre réflexion sur le programme national de gestion de l'environnement urbain définie pour la période 1996-2015 et l'appréciation que porte les populations notamment celles des quartiers précaires qui vivent dans les conditions précarités.

Mots clés : gestion de l'environnement urbain, amélioration de la qualité de vie, quartier précaire, consentement à payer, ville d'Abidjan

Introduction

La Côte d'Ivoire a démarré son plan d'action environnemental après le séminaire de lancement tenu à Abidjan du 19 au 21 mai 1992 dans un contexte favorable marqué par l'organisation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, Brésil 3-4 juin 1992). Le processus préparatoire de ce plan dénommé Plan National d'Action pour Environnement de Côte d'Ivoire (PNAE-CI) a vu l'élaboration d'un

"livre blanc de l'environnement" qui fut adopté lors du séminaire national organisé du 28 au 30 novembre 1994.

Du diagnostic fait de la dégradation de l'environnement urbain en Côte d'Ivoire, il ressort que les problèmes résident dans l'insuffisance du drainage, de l'assainissement, de la collecte et du traitement des déchets. On note également la pollution, le bruit, l'occupation de sites impropres à l'habitation et les maladies causées par l'insuffisance d'hygiène. Ces problèmes sont amplifiés par une forte croissance démographique, la pauvreté et des insuffisances dans les techniques et méthodes de gestion des municipalités.

Par ailleurs, la répartition des populations vivant dans une pauvreté absolue se déplacent progressivement des zones rurales vers les zones urbaines. La demande d'eau potable, de logement et d'équipement collectifs devient cruciale. A ce titre, le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains dans son rapport sur le rôle des petits et moyens établissements dans le développement (1985) a recommandé que les gouvernements nationaux assurent un aménagement des villes intermédiaires pour aider à atténuer la pression sur les grandes métropoles et prévenir toute croissance future non planifiée.

En effet, la plupart des activités humaines constituent une menace pour l'environnement, si bien qu'il devient impossible de faire du développement en négligeant l'environnement. De nos jours dans les principales régions du monde, la protection de l'environnement est devenue une préoccupation qui bien plus que les idéologies respectives des partis, intéresse les populations.

Ainsi, après l'analyse des divers problèmes posés à ce niveau, des dispositions ont été prises en vue de mieux gérer l'environnement en général et l'environnement urbain en particulier en Côte d'Ivoire dans le souci d'une meilleure gestion du cadre de vie des populations.

Sur le plan méthodologique, nous avons procédé à une combinaison des approches qualitative et quantitative. Ce travail s'appuie sur les données secondaires (étude documentaire) et d'enquête auprès des ménages sur une période d'un mois dans les quartiers précaires⁽¹⁾ de la ville d'Abidjan. L'enquête a porté sur un échantillon de 300 ménages tiré par un sondage à allocation proportionnelle. Les quartiers précaires enquêtés ont été choisis de façon aléatoire. Un guide d'entretien et un questionnaire ont été administrés

¹ Ce sont Agouéto à Abobo, Sodeci-filtisac à Adjamé, Sébroko à Attécoubé, Danga bas-fond à Cocody, Zoé bruno à Koumassi, Sans fils à Marcory, Tofiato à Port-bouét, Zone industrielle à Treichville, Sicoboï à Yopougon. L'enquête s'est déroulée dans le dernier semestre de 2004 et elle s'est déroulée en un seul passage dans les ménages.

respectivement aux responsables de la gestion de l'environnement et aux populations vivant dans les quartiers précaires.

Le présent article vise à renforcer les pistes de recherches et d'études sur les quartiers précaires notamment sur les conditions de vie des populations -qui représentent un capital humain important dans le tissu économique de la ville d'Abidjan- en rapport avec la gestion de l'environnement. Ce travail présente dans une première partie les principaux objectifs retenus pour la gestion de l'environnement urbain pour les vingt années à venir en vue de l'amélioration de la qualité de la vie. La seconde partie porte sur l'analyse des appréciations et aspirations des populations vivant dans les quartiers précaires sur la gestion de l'environnement en milieu urbain.

I- LES PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN EN VUE DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE POUR LES VINGT ANNEES A VENIR

Les principaux objectifs retenus pour la gestion de 'environnement urbain pour les vingt années à venir en vue de l'amélioration de la qualité de vie sont:

- la maîtrise du développement urbain et l'amélioration d'ensemble du cadre de vie urbain.
- l'amélioration de la salubrité (assainissement, gestion des déchets, drainage, etc.) et de l'habitat (y compris les quartiers précaires).
- la prévention des risques naturels et des risques industriels.

I-1- La maîtrise du développement urbain et l'amélioration du cadre de vie

Cette section traite de la maîtrise de développement urbain et l'amélioration d'ensemble du cadre de vie urbain.

I-1-1- La maîtrise du développement urbain

La maîtrise du développement urbain s'articule autour de l'amélioration de la planification urbaine, de la responsabilisation des collectivités locales et des populations, la maîtrise du foncier et l'amélioration de la gestion municipale.

I-1-1-1 L'amélioration de la planification urbaine

Il est question à ce niveau d'associer les municipalités au réseau de gestion de l'information environnementale et créer dans leurs services techniques les capacités pour recueillir, suivre et analyser. De plus, elles doivent être à mesure de diffuser des indicateurs de qualité de l'environnement et des indicateurs de population, notamment le nombre, les projections de niveaux de vie et les emplois. Ensuite, on envisage de mieux tenir compte des conditions de sites d'habitation dans les plans de développement urbain. Cela impose donc de réaliser au préalable une cartographie des facteurs et des contraintes environnementaux, c'est-à-dire le climat, le relief, la végétation, les eaux, etc.. Enfin, intégrer les études d'impact environnemental avant tous les projets de développement urbain.

I-1-1-2- La responsabilisation des collectivités locales et des populations

Dans ce domaine les grands objectifs à atteindre sont les suivants :

- poursuivre le processus actuel de décentralisation et de déconcentration en vue d'accroître la responsabilité des pouvoirs locaux dans la gestion du développement et de l'environnement urbain.
- dégager les moyens financiers en déchargeant l'Etat pour augmenter progressivement la responsabilité des collectivités locales et la participation des populations.
- renforcer les structures de l'administration ayant mission d'assurer les prestations d'ingénierie sociale. Ces prestations sont la sensibilisation, la responsabilisation et l'animation qui sont nécessaires à la prise en charge de projets par les bénéficiaires et les faire appuyer par les ONG sélectionnées.
- limiter l'intervention de l'Etat à un service minimum de base généralisé (voirie, drainage et éclairage par exemple) de façon à faire accéder le maximum de personnes aux services de base.
- déléguer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des services de proximité à des groupements, coopérative, ONG, représentant la population et/ou les utilisateurs.

I-1-1-3- La maîtrise du foncier et l'amélioration de la gestion municipale

Pour mieux maîtriser le domaine foncier, l'Etat envisage entre autre de moduler son intervention financière dans le domaine de l'aménagement des terrains, afin de se consacrer particulièrement et efficacement à la réalisation de l'armature urbaine primaire et secondaire, c'est-à-dire l'infrastructure et les grands équipements.

En réalité, il est question de donner aux pouvoirs publics les moyens juridiques et financiers de maîtriser le foncier dans les villes, à la périphérie des villes, de façon à éviter la spéculation et à permettre une extension urbaine harmonieuse et économique. Aussi, faut-il augmenter le fonds du Compte des Terrains Urbain (CTU) et mettre en place les outils financiers pour soutenir la production des terrains urbains.

Concernant l'amélioration de la gestion urbaine ou municipale, l'objectif majeur retenu est de renforcer les capacités des municipalités, notamment les services techniques et les services financiers. Dans le même sens, on prévoit de former les agents des administrations locales à la gestion municipale. Ensuite, faciliter les opérations conjointes en collaboration avec les services centraux de l'environnement, de la construction, de l'urbanisme et de l'équipement. Enfin, décentraliser et améliorer le recouvrement des taxes locales et favoriser la réalisation d'équipements adaptés aux besoins et aux moyens des usagers. Ces équipements doivent être générateurs de recettes pour accroître l'autonomie financière des municipalités.

I-1-2- L'amélioration générale du cadre de vie urbain

Les mesures prises dans ce domaine précis visent essentiellement l'embellissement des paysages urbains et l'intégration des populations à la vie de la ville. Ainsi, s'est-on accordé à prévoir systématiquement dans toutes les opérations d'aménagement urbain, la réalisation d'espaces verts et de terrains de jeux aménagés, destinés à la population. Aussi prévoit-on des plantations d'essence sélectionnées le long des rues, après étude générale conjointe associant la population et les spécialistes que sont les urbanistes, les paysagistes et les forestiers. Enfin, pour atteindre ces objectifs au mieux, le souhait est de doter l'Etat, les collectivités locales et les utilisateurs de moyens techniques et juridiques pour contrôler cette obligation.

S'agissant de l'intégration des populations à la vie de la ville, l'objectif est d'encourager les pouvoirs locaux à promouvoir les activités urbaines (PME, commerces, etc.) et d'encourager la vie associative parmi la population des centres urbains. Ce qui permet de développer l'utilisation de main-d'œuvre dans les marchés publics et rechercher les solutions permettant de faire participer davantage les PME et artisans locaux aux travaux d'infrastructures et d'équipements collectifs. Par ailleurs, prendre en compte les problèmes particuliers des populations villageoises dont les territoires sont incorporés aux zones urbaines et prévoir une aide spécifique du point de vue du foncier et des équipements.

I-2- L'amélioration de la salubrité et de l'habitat

Cette section met en lumière la stratégie d'amélioration de la salubrité et de l'habitat (y compris les quartiers précaires)

I-2-1- L'amélioration de la salubrité

L'amélioration de la salubrité répond aux objectifs d'aménagement des conditions d'assainissement, de diminution de la production et de rénovation de la collecte des déchets domestiques ainsi qu'une meilleure gestion ou valorisation des déchets collectés.

I-2-1-1- La diminution de la production et l'amélioration de la collecte de déchets domestiques et des conditions d'assainissement

Les décisions arrêtées dans ce contexte précis sont : l'élaboration d'une politique "zéro-déchet", la répartition des responsabilités en matière de collecte et de précollecte des ordures ménagères entre les ménages et les collectivités, l'association des populations à l'élaboration des solutions pour les services de proximité, la réduction du taux de pannes ou d'utilisation à d'autres fins des équipements municipaux de collecte des déchets et enfin une révision des systèmes et des outils de collecte ; puis la généralisation de la précollecte avec les groupes de jeunes des quartiers.

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions d'assainissement, il est prévu l'établissement de la cartographie des sols à l'assainissement individuel, à la réglementation et la diffusion des techniques d'assainissement économiques. A ce stade, l'accent est mis au niveau des petites collectivités (par exemple le lagunage).

I-2-1-2- Une meilleure gestion et/ou valorisation des déchets collectés

Pour résoudre efficacement le problème des déchets dans les grandes villes, il a été décidé de rationaliser les études des sites et l'exploitation des décharges. D'autre part, on projette de réévaluer et encadrer les filières de valorisation sous l'angle de techniques écologiquement et économiquement rationnelles. Pour ce qui est du cas précis du drainage, on envisage de l'améliorer le mieux possible. Pour ce faire, les objectifs suivants sont fixés : d'abord rationaliser l'occupation des sites et planter les espaces vides. Ensuite, associer à l'entretien des fossés à ciel ouvert les associations de quartiers sous la supervision des services techniques des municipalités.

I-2-2- L'amélioration de l'habitat (y compris les quartiers précaires)

L'amélioration de l'habitat vise essentiellement à la résorption des quartiers d'habitat précaire et l'adaptation de l'habitat aux conditions locales tel que le climat, les modes de vie, les moyens financiers des populations, les matériaux de construction locaux.

I-2-2-1- La résorption des quartiers précaires

Pour faire face à ce phénomène, le gouvernement à juger utile d'élaborer une politique sociale de l'habitat intégrant tous les éléments de la filière, c'est-à-dire la production des terrains, les montages financiers, la construction et l'exploitation. Mais avant, il faudra définir et codifier le montage institutionnel par niveau d'opérations (programmation, préparation et montage, exécution). Dans ce cas, il décide de mobiliser les financements nécessaires et mettre en place des structures de gestion communautaire sur des îlots ne dépassant pas un certain seuil de population pour que ces structures soient viables. Ce qui permettra de dresser la typologie des quartiers comme base de décision aux opérations de restructuration et à la gestion des quartiers.

I-2-2-2- L'adaptation de l'habitat aux conditions locales

A ce niveau, il s'agira d'encadrer le locatif informel pour baisser le coût excessif des loyers du secteur précaire et de dégager une épargne qui servira à financer en partie les opérations de construction (en cas de déplacement) ou de reconstruction (en cas restructuration). Cette démarche permettra de réduire le loyer et introduire des allègements fiscaux pour favoriser les techniques de construction écologiquement rationnelles. Ensuite, il s'agit de développer le locatif économique tout en assurant la continuité du Compte de Mobilisation pour l'Habitat (C.D.M.H.) et du Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH) en matière de financement de la construction de logements.

I-3- La prévention des risques naturels et des risques industriels

Il convient de souligner à ce niveau que l'article 6 du décret n°93-921 du 30 décembre 1993 portant attribution des membres du gouvernement, attribue au Ministre de l'intérieur, en liaison avec les départements ministériels intéressés, la conduite des actions de protection civile. Il est donc proposé dans un premier temps de créer, sous l'égide du Ministère de l'intérieur une cellule d'étude, de prévention et d'intervention sur les risques naturels. Pour des raisons d'économie et d'efficacité, cette cellule pourrait aussi prendre en charge la gestion des risques industriels. Enfin, elle travaillera en étroite relation avec les services de

l'environnement, de l'agriculture, de la météorologie, de la construction et de l'équipement, des collectivités locales, les populations, les instituts scientifiques et tant bien d'autres structures encore.

Par conséquent, cette cellule a pour missions de collaborer à la préparation des plans d'intervention en cas de catastrophe naturelle. Elle a pour mission aussi d'émettre un avis sur les aménagements pouvant présenter une vulnérabilité aux risques naturels, de rassembler toute information pertinente et la mettre à la disposition des décideurs. Par ailleurs, elle devra renforcer les capacités techniques, précisément la formation, la recherche, les études et les capacités d'intervention et de sensibiliser les populations et les décideurs. Aussi de manière spécifique, devra-t-elle introduire un volet "analyse des risques naturels" dans le cursus de formation des aménageurs et des environnementalistes, notamment la formation dispensée à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP), à l'Ecole Nationale Sciences Economiques Appliquées (ENSEA), au département des Sciences de la Terre de l'Université Nationale d'Abidjan Cocody et dans les Unités de Formation et de Recherche des Sciences de la Nature et de Gestion de l'Environnement de l'université d'Abob-Adjamé.

II- Les Appréciations Et Aspirations Des Enquêtées Sur La Gestion De L'environnement En Milieu Urbain

Cette partie présente les réactions des enquêtées sur la gestion de l'environnement, leur volonté de contribuer aux efforts de la salubrité et les besoins auxquels ils aspirent.

II-1- Les réactions des enquêtes sur la gestion de l'environnement

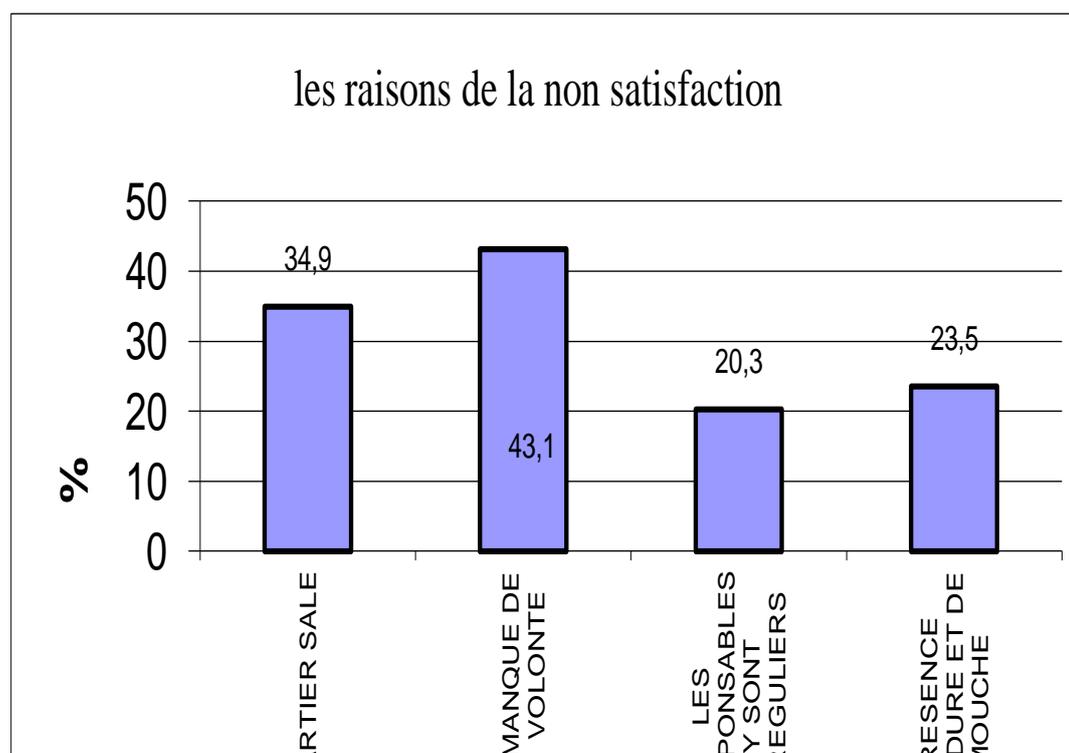
Les appréciations et les suggestions des enquêtés sur le mode de gestion de leur environnement vont s'articuler sur les collectivités municipales et le gouvernement par rapport à la gestion de l'environnement.

II-1-1- Au niveau des opérations de gestion dans son ensemble

Le niveau de satisfaction des enquêtés sur les actions de gestion de l'environnement se dégage nettement par la négation. A la question de savoir : êtes-vous satisfaits des opérations de gestion de votre environnement ?, 94% (soit 283 enquêtés) des populations des quartiers précaires de la ville d'Abidjan interrogées ne sont pas satisfaits. Contrairement à ces derniers, 6% (soit 17 enquêtés) des enquêtés jugent satisfaisant ces opérations. Ceux-ci se justifient par les efforts déployés par l'autorité responsable.

Les raisons de la non satisfaction des activités de gestion sont partagées et se présentent sur ce graphique de la manière suivante :

Graphique 1 : Représentation des opinions sur les raisons de la non satisfaction



Le sentiment qui prédomine le jugement des enquêtés est celui du manque de volonté de la part des hommes politiques. Ce sentiment est exprimé par environ 43% des enquêtés. Ces derniers affirment que les hommes de décision ne s’intéressent pas aux quartiers précaires parce qu’ils n’y habitent pas. Par contre, disent certains « c’est sur notre dos qu’ils s’enrichissent à travers les projets et puis après ils ne s’occupent pas de nous ! Ils sont indifférents de nos problèmes ! Pourtant ils savent que nous sommes pauvres». L’état insalubre du quartier est la raison pour environ 58% des enquêtés (dont 35% et 24% des enquêtés se justifient respectivement par le quartier sale et par la présence des ordures et des mouches). 20% des enquêtés évoquent l’irrégularité des agents et des responsables sur la question de l’environnement à leur côté. Selon eux, ils ne se présentent jamais dans les quartiers précaires sauf à la veille des élections.

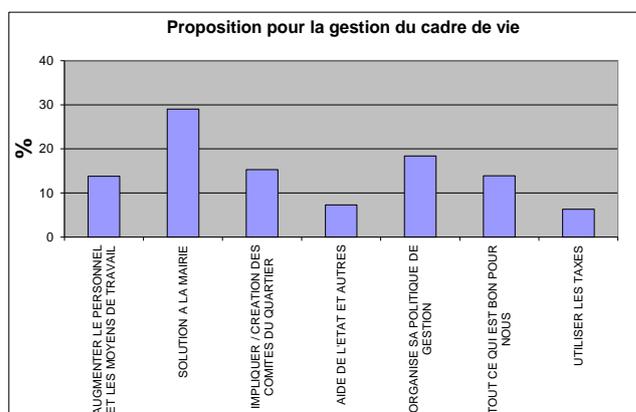
Ces populations pensent qu’elles sont utilisées comme **“du bétail électoral”**. C’est à la veille des compétitions électorales qu’elles sont approchées. Après les échéances elles sont laissées à leur propre sort en matière d’hygiène alors qu’elles n’ont pas les moyens.

II-1-2- Au niveau des mairies

De l’avis de la majorité des enquêtés sur les actions des mairies dans le cadre de la gestion de leur environnement, soit 96% des chefs de ménage, leur mairie ne déploie pas assez de moyens pour la gestion de l’environnement de leur quartier. 4% des chefs de ménage pensent le contraire. Ces derniers trouvent que leurs mairies travaillent avec les moyens qui sont à leur possession pour gérer les communes. Ils évoquent le problème de la crise économique qui sévit actuellement dans le pays. Certaines personnes interrogées pensent que les mairies font un effort pour s’acquitter de leurs cotisations au niveau du district d’Abidjan. Par ailleurs, elles utilisent les agents en nombre réduit pour intervenir dans les quartiers. Ce qui fait qu’on assiste par moment un retard pour l’enlèvement des ordures du à l’arrêt des véhicules. Ainsi, pendant les périodes où le matériel roulant est en panne, le quartier devient très sale par la présence des ordures qui occupent les rues et les voies.

Les propositions des enquêtés pour une meilleure gestion de leur quartier sont très diversifiées. Elles varient selon les opinions des uns et des autres. Ces propositions sont présentées sur le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Propositions des ménages pour une gestion adéquate



Au nombre des répondants, 14% chefs de ménage pensent que les mairies doivent augmenter le personnel et les moyens de travail (véhicules de ramassage, les poubelles, etc.). 29% des enquêtés trouvent que la solution revient aux mairies elles-mêmes et 18% des enquêtés croient que c’est en réorganisant leur politique de gestion qu’elles pourront bien

travailler. Pour ces derniers, ce sont elles qui sont les premiers responsables de la gestion des communes. L'implication des jeunes ou la création des comités de gestion du quartier est de l'avis de 15% des enquêtés et 7% pensent qu'une aide de la part de l'état est indispensable. 14% des enquêtés pensent que la réalisation des infrastructures (système d'assainissement, les toilettes publiques, les centres de santé, etc.) de portée sociale va les arranger alors que 6% des enquêtés préfèrent l'utilisation des taxes. Ils soutiennent que les impôts prélevés peuvent suffire pour la gestion s'ils sont utilisés comme il se doit.

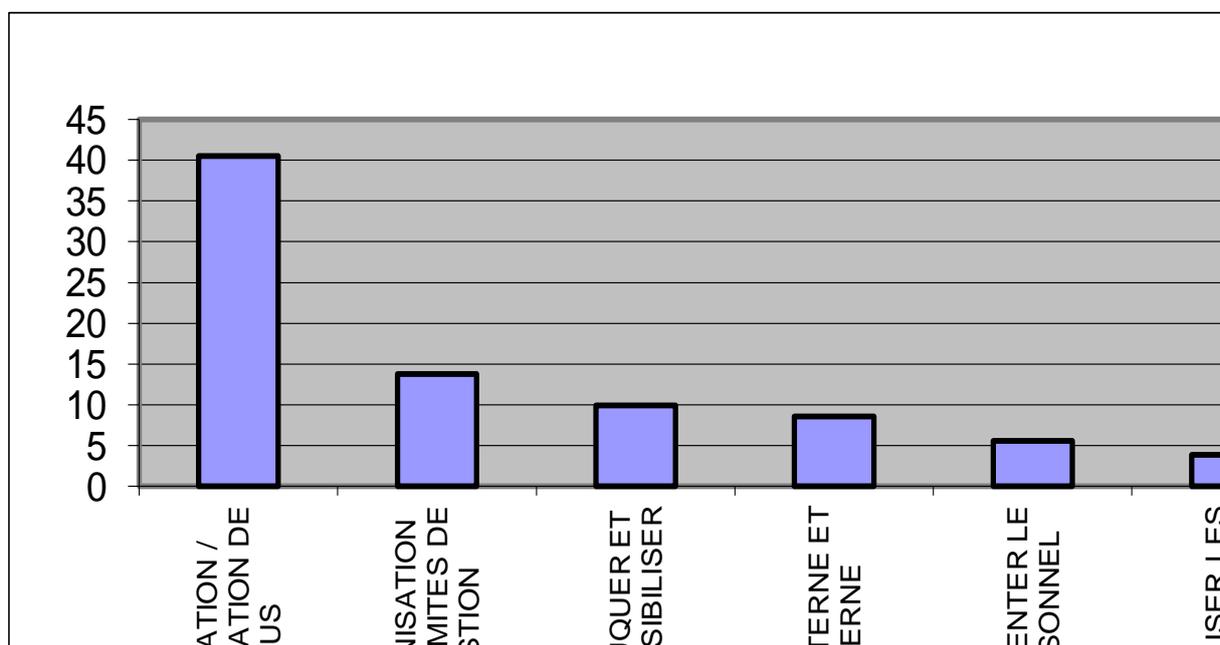
Pourtant, on constate que le gouvernement vient en aide aux responsables de gestion de l'environnement à travers sa politique de l'environnement (subventions, budget). Il soutient les acteurs de la gestion de l'environnement, notamment à travers les programmes et projets. Mais, on constate que les problèmes d'assainissement dans les communes, surtout dans les quartiers précaires demeurent et causent de nombreux dommages aux populations. Partant de là, quel jugement porte ces populations bénéficiaires sur ces actions.

II-1-3- Au niveau de l'Etat

Les points de vue des enquêtés sur les actions menées par l'Etat se présentent comme suit : les données indiquent que 77% des enquêtés trouvent insuffisantes les actions menées par l'Etat et 23% affirment le contraire. Les raisons évoquées pour justifier ces réactions sont les mêmes que celles déjà soulignées pour les mairies.

Ainsi, pour revenir aux propositions de solutions pour une meilleure gestion, les populations suggèrent les éléments ci-dessous.

Graphique 3 : Proposition pour une la gestion de l'environnement



Environ 41% des chefs de ménage enquêtés envisagent l'implication ou la participation de tout le monde dans le processus de gestion. 14% des enquêtés pensent qu'il faut organiser des comités de gestion des quartiers. Pour ces derniers, cette démarche permettra de redynamiser la conscience écologique des gens. Cependant, cette prise de conscience ne peut se faire sans une éducation et une sensibilisation parfaite. Cette approche est souhaitée par environ 10% des chefs enquêtés. Ils pensent qu'éduquer et sensibiliser les gens va éveiller plus la conscience pour l'environnement. Certains (soit 9% des enquêtés) avancent l'idée d'une aide interne comme externe et d'autres (soit 7% des enquêtés) à l'augmentation du personnel. Par contre, 4% des enquêtés estiment que l'utilisation des taxes prélevées au profit des mairies peut résoudre le problème tandis que 23% des enquêtés jugent que les autorités doivent rechercher les solutions à leur niveau car ce sont eux les premiers décideurs. Pour eux, il ne servira à rien de penser à leur place parce qu'ils ne vont jamais prendre en compte leurs propositions.

Enfin, qu'en est-il du consentement à payer (CAP) des populations suite aux réactions avancées ?

II-2- Le consentement à payer pour contribuer aux efforts de salubrité

Le consentement à payer (CAP) se traduit par la valeur qu'un individu consent déboursier pour obtenir un bien-être social et/ou économique ou encore de bénéficier des avantages d'un bon cadre social de vie. Il constitue le montant que l'individu est prêt à payer pour éviter de subir les nuisances et le risque de maladies. L'objectif visé par l'examen de la distribution des fréquences du CAP est d'une part, de vérifier si les répondants n'ont pas été influencés par les montants proposés sur le questionnaire et d'autre part de déterminer la proportion d'individus ayant donné un CAP positif ou non.

Dans notre étude, l'analyse du consentement à payer comprend essentiellement l'examen de la distribution des fréquences des réponses relatives au CAP et l'analyse des déterminants socio-économiques susceptibles d'influencer le CAP. L'ensemble des valeurs exprimées par les répondants est présenté de la manière suivante.

A la question de savoir si elles accepteront de contribuer financièrement aux efforts de salubrité, les réponses données se présentent comme suit : 73% des enquêtés (soit 218 ménages) sont favorables à contribuer financièrement pour assainir leur cadre de vie contre 27% des enquêtés (soit 82 ménages) qui ne sont pas favorables. On constate, une forte proportion (CAP supérieur à 0) des enquêtés qui sont prêts à contribuer financièrement pour éviter les nuisances et les risques liés à cette pollution. Ce fort taux traduit le grand intérêt

accordé par les populations à l'amélioration de leur environnement. Cette attitude signifie que les populations des quartiers précaires sont conscientes des problèmes environnementaux, surtout des risques de maladies auxquelles elles sont confrontées.

Enfin, les raisons pour lesquelles la frange qui refuse (CAP égal à 0) de contribuer aux efforts de salubrité sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Raisons de ne pas contribuer aux efforts de salubrité

SINON, POURQUOI NE CONTRIBUEREZ VOUS PAS ?	Effectif	%
Manque d'argent	52	63,4
Les taxes déjà prélevées	26	31,7
C'est le travail de la mairie	13	15,8
Manque de confiance	14	17,0
		-

Source : données de l'enquête sur les quartiers précaires

Le tableau indique qu'environ 63% des chefs de ménage ne sont pas favorables à contribuer financièrement à la lutte contre la dégradation de leur environnement par manque de moyen financier et 32% des enquêtés pensent que les taxes prélevées par les mairies et le district d'Abidjan suffisent pour gérer leur environnement. 16% des enquêtés ne veulent pas contribuer aux efforts de salubrité sous prétexte que cela relève de la compétence des responsables municipaux. Pour ces derniers, ils ont été élus pour s'occuper des besoins de la commune. 17% des enquêtés ne veulent pas payer pour des raisons de manque de confiance. Ils doutent de la destination des fonds qui seront collectés. Alors, il est inutile de cotiser pour quelque chose qui ne sera pas réalisée.

Cependant, le consentement à payer des populations des quartiers précaires pour contribuer financièrement à la lutte contre la pollution de l'environnement notamment de leur cadre de vie se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Répartition des valeurs du consentement à payer

COMBIEN CONSENTEZ-VOUS À PAYER ? (en franc CFA)	Effectif	%
Moins DE 500 F par mois	116	53,2
500 F par mois	62	28,4
1000 par mois	30	13,8
1500 F par mois	3	1,4
2000 F par mois	4	1,8
2500 F par mois	3	1,4
Total	218	100,0

Source : données de l'enquête sur les quartiers précaires

Parmi les enquêtés qui sont favorables à contribuer financièrement aux efforts de salubrité, 53% des enquêtés sont prêts à payer moins de 500 FCFA et 28% des enquêtés veulent contribuer à hauteur de 500 FCFA. Une contribution à hauteur de 1000 FCFA et 1500 FCFA sont déclarés respectivement par 14% et 1% des enquêtés. Environ, 2% des enquêtés estiment déboursier 2000 FCFA pour l'hygiène de leur cadre de vie contre 1% des enquêtés qui consent payer 2500 FCFA.

Au vu des réponses données par les personnes interrogées, on constat que ces populations ont du mal à voir leur cadre de vie dans un état insalubre (rempli d'ordures, des eaux stagnantes). Ils souffrent surtout pendant la saison des pluies où ils veillent pour éviter les inondations, la destruction des logements.

En revanche, les données montrent que les chefs de ménage, dans la quasi-totalité (82% des chefs de ménage) sont prêts à accorder une faible part pour éviter les nuisances de la pollution de leur cadre de vie. Ceci pourrait s'expliquer par la situation de difficulté financière qui touche ces populations.

Au regard des réactions collectives sur l'insalubrité, on peut retenir que l'insalubrité apparaît comme étant quelque chose de répugnant aux yeux des enquêtés. Pour les parents, les enfants sont plus exposés aux conséquences de l'insalubrité, parce qu'ils jouent malgré eux dans un cadre insalubre. La plupart de la population en est consciente et est déterminée à lutte contre l'insalubrité si elle en a les moyens.

Conclusion

La Côte d'Ivoire a eu une politique volontariste en matière de développement. Elle a permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations. Cette politique étant axée à Abidjan (capitale du pays), fait d'elle une ville qui demeure mieux couverte en administration, en usines et industries, en commerce et en transport sans oublier l'occupation des espaces par la poussée démographique avec des habitats spontanés, illégaux et même défectueux. Par conséquent, on constate la prolifération des quartiers précaires parce que beaucoup de gens se déplacent en ville à la recherche d'un bien être économique et social. Cet accroissement des activités s'est accompagné d'une production énorme des ordures de toute sorte qui gêne la santé et l'environnement des populations.

Pour faire face à ces problèmes évoqués une politique de gestion de l'environnement a été mise en place. Malheureusement, la crise économique et financière qui touche le pays a été un obstacle dans la conduite de la bonne marche de celle-ci. Cependant, constatant le dysfonctionnement du secteur, les autorités ivoiriennes et les experts en environnement ont procédé à l'élaboration d'un programme national de gestion de l'environnement urbain adopté par le "livre blanc de l'environnement" qui prévoit les stratégies d'une meilleure gestion de l'environnement pour les vingt années à venir au niveau national et en particulier en milieu urbain.

Voilà présentées de façon générale, les actions à mener pour mieux gérer l'environnement à Abidjan et dans les grandes villes en Côte d'Ivoire. Mais pour être plus précis, il convient de savoir comment ces mesures sont appliquées au niveau de notre champ d'étude. La présentation de la dernière partie, donne des réponses à cette préoccupation à travers les opinions des populations des quartiers précaires enquêtées.

Les recherches de solutions à ces problèmes ne peuvent toutefois être efficaces sans le soutien de la population. Cette approche est centrée sur la participation de la population aux programmes de protection et d'assainissement de l'environnement. Les populations cibles doivent comprendre les raisons de ces problèmes et apprendre à exprimer leurs préoccupations. Cela ne peut se faire que par une prise de conscience sanitaire et environnementale. Cette prise de conscience doit être soutenue par un programme d'information et de sensibilisation rapprochée en direction du grand public notamment les populations directement concernées.

Bibliographie:

AKOU Mel J.,: Précarité de l'habitat et de la santé des enfants dans les communes de Cocody : le cas des quartiers Washington et 216 logements, mémoire de maîtrise université de Cocody, IGT, Abidjan, 221p., 1992

AMON B. : L'hygiène dans un quartier spontané : l'exemple de Gobélé, mémoire de maîtrise, université de Cocody, IES, Abidjan, 86p., 1981

ATTAHI K.: Evaluation des réformes de gestion urbaine: villes africaines en crise, gérer la croissance urbaine au sud du Sahara, in *stren R. et white R.* Paris, l'harmattan, 341p., 1993

CAPEL H.: l'image de la ville et le comportement spatial des citadins, l'espace géographique n° 1, 1975

DENIEL R. : De la savane à la ville : essai sur les migrations mossi vers Abidjan et sa région, Aubier Montaigne, Paris, 1968

FARGUES PH.: les migrations en Côte d'Ivoire, cahier ivoirien de recherche économique et sociale, numéro spécial, décembre- mars, 1992

FORGET G. : La santé et l'environnement pour une collectivité active en recherche, CRDI,, collection quête d'avenir 3, Canada, 38p., 1992

GAMPAKA E. : l'environnement urbain en Afrique, un constat inquiétant, Développement et coopération, n° 1 pp 21-28, 1984

GIACOTTINO J.C. : la ville tropicale et ses problèmes d'environnement, cahier d'outre-mer, n° 125, 1979

HAINARD P. : L'homme et l'environnement, Editions Payot Lausanne, Paris, 1993

KASPAR W. et al. : Gestion par leurs occupants d'environnement urbains défavorisés au sahel in *Sempervira*, institut Tropical Suisse, revue n° 10,142p, 2001

KOPIEU G. : Gestion des déchets en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et du Centre, étude de cas "gestion des déchets d'Abidjan" séminaire régional LAGU-GREA-AO-PDM, RCI, février, 19p, 1996

KOSSONOU K.K.O.: La pauvreté en milieu urbain : étude des conditions de vie des ménages des quartiers précaires de la ville d'Abidjan, rapport de fin de cycle, ENSEA, Abidjan, 90p, 1998

KPINET KAPANZA F.A. : Les problèmes d'hygiène collective en milieu urbain africain "le cas du quartier Port-Bouet II", mémoire de maîtrise, Université de Cocody, IES, Abidjan, 75p., 1995

LAPOIX F. : sauver la ville, écologie du milieu urbain, Editions Sang de la terre, Paris, 1991

MERMET F. : stratégie pour la gestion de l'environnement, Editions l'harmattan, Paris, 1991

Ministère de l'Environnement de la Construction et de l'Urbanisme : Plan d'action environnementale de la Côte d'Ivoire 1996-2010, tome II, document final, Abidjan, juin, 1995

Ministère de l'Environnement de la Construction et de l'Urbanisme,: le livre Blanc de l'environnement de Côte d'Ivoire, Tome 1, PANE-CI, Abidjan, Novembre, 1994

Ministère de l'Environnement de la Construction et de l'Urbanisme : rapport sur l'état de l'environnement en Côte d'Ivoire, Abidjan, Juin, 1991

NINGA T. : paysages urbains et phénomène de claustration spatio-temporelle et sociologique dans les villes africaines in le développement voltaïque n° 56 57p, 1996

OMS : Lutte contre les dangers de l'environnement pour la santé, stratégies de l'OMS pour une coopération technique avec les états membres, Genève, 27p, 1988

OUATTARA I. : L'Etat, les collectivités locales et l'intégration urbaine des pauvres à Abidjan in *parizat*, édts Flammarion-sciences, Paris, 210p, 2002

YAPI DIAHOU A. : Bidonvilles d'Abidjan de la baraque à la maison en dur, conditions de logement, perspectives de résidence et perception de l'espace, enquête auprès de 100 résidents dans les bidonvilles de la zone industrielles de Koumassi ; ORSTOM, 45p., 1985

YAPI DIAHOU A.: Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et les impacts sur l'habitat non planifié précaire : l'exemple de l'agglomération d'Abidjan, thèse pour le Doctorat d'Etat es lettres et sciences humaines, université de Paris VIII saint-Denis, 718p, 1994

YAPI DIAHOU A. : Baraques et pouvoirs dans l'agglomération abidjanaise, Paris, l'harmattan, 456p, 2000.